HAL
open science

Transactions dans la ville récréative contemporaine. Les espaces publics comme médiateurs sociaux

Christophe Gibout

To cite this version:

Christophe Gibout. Transactions dans la ville récréative contemporaine. Les espaces publics comme médiateurs sociaux. SociologieS, 2016, Espaces et transactions sociales. hal-03017108

HAL Id: hal-03017108

https://hal.science/hal-03017108v1

Submitted on 20 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SociologieS
Dossiers

Transactions dans la ville récréative contemporaine

Les espaces publics comme médiateurs sociaux

Transactions in the contemporary recreational town. Public spaces as social mediators

Christophe Gibout

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/sociologies/5390
ISSN : 1992-2655

Éditeur
Association internationale des sociologues de langue française (AISLF)

Ce document vous est offert par Bibliothèque de l'Université du Littoral Côte d'Opale

UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

Référence électronique
Christophe Gibout, « Transactions dans la ville récréative contemporaine », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Espaces et transactions sociales, mis en ligne le 16 juin 2016, consulté le 20 novembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/sociologies/5390

Ce document a été généré automatiquement le 20 novembre 2020.

Les contenus de la revue *SociologieS* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

Transactions dans la ville récréative contemporaine

Les espaces publics comme médiateurs sociaux

Transactions in the contemporary recreational town. Public spaces as social mediators

Christophe Gibout

« La prise de conscience conflictuelle passe par
l'expérience urbaine »
(Alain Touraine, 1976)

1 Poser un regard sociologique sur la spatialité du social est difficile. L'espace est très (trop) souvent vu comme un simple contenant à l'intérieur duquel le jeu social se développe, voire un substrat sur lequel il se déploie. Pourtant :

> « Qu'est-ce que les villes ? Des lieux et des hommes. Ces lieux différenciés et liés, ces hommes, diversement groupés, ont des rapports étroits les uns avec les autres. Pour saisir ces rapports il ne suffit pas de s'attacher à l'étude des implantations et des constructions humaines, de la manière dont les populations occupent le sol et s'y déplacent. Il faut atteindre cette unité de l'homme et des lieux qu'est l'espace social : réseau de communication entre les hommes qui s'installent et se meuvent de multiples façons. Les espaces sociaux des villes forment des réseaux de cet ordre » (Ledrut, 1968, p. 374).

2 Pour interroger cet espace social, l'angle retenu est celui des activités dites récréatives : les activités de culture et de loisirs. Un fait majeur de l'urbanité occidentale réside dans l'avènement programmé d'une « civilisation du loisir » (Dumazedier, 1964). Cette « révolution des temps libres », qui s'incarne dans les vacances, les loisirs, les activités ludiques et/ou sportives, est certainement « le triomphe d'une utopie » (Viard, 2015), ou d'une lame de fond de l'histoire sociale qui aspire à construire une représentation idéale et sans défaut de la réalité. Mais elle n'est pas, *stricto sensu*, ou-τοπος (qui signifie « en aucun lieu »). Les activités récréatives sont l'apanage des villes depuis longtemps et cette tendance s'accentue (Brandt & Iddeng, 2012 ; Corbin *et al.*, 1994 ; Kearns & Philo, 1993 ; Le Roy Ladurie, 1979 ; Terret, 2013). Mais l'urbain et les métropoles ne sont plus les seuls

concernés : les petites villes de province connaissent une croissance des activités culturelles et/ou sportives, notamment à des fins stratégiques de développement territorial, de valorisation ou de constructions identitaires complexes, de développement touristique ou d'enjeux géostratégiques de confrontation culturelle (Dorvillé & Sobry, 2006 ; Fournier *et al.*, 2009 ; Gibout, 2000 ; Rowe & Stevenson, 1994).

3 Les mutations actuelles des activités récréatives urbaines élargissent leur aire d'application, faisant émerger

> « [une] ville ludique argumentant qu'une des fonctions majeures de l'espace public est la possibilité d'interactions sociales informelles, non-instrumentalisées. [...] Le concept de jeu [1] met en lumière le caractère distinctif et distinguant de l'expérience urbaine : la façon dont les individus (res)sentent l'urbain les traverse et les fait agir » (Stevens, 2007, p. III).

4 Les activités récréatives ont d'abord été affectées à des lieux dédiés : théâtres, gymnases, auditoriums, cafés, stades, cinémas, etc. Elles ont peu à peu conquis la rue et l'ensemble de l'espace urbain (Fournier *et al.*, 2009 ; Lefebvre S. *et al.*, 2013), dans lequel elles deviennent des figures ordinaires.

5 Aujourd'hui, les espaces culturels et sportifs innovent : ils aménagent la ville pour la culture et le tourisme (Gravari-Barbas, 2013), ils décloisonnent les frontières entre l'intérieur et l'extérieur, l'*indoor* et l'*outdoor* (Dorvillé & Sobry, 2006 ; Lefebvre S. *et al.*, 2013). *In fine*, ils participent d'une [re]valorisation des espaces urbains (Gravari-Barbas & Ripoll, 2010) et/ou suggèrent une forme d'*urbanité ludique* (Lebreton, 2010) : les festivals (Barthon *et al.*, 2007), le parkour (Gilchrist & Wheaton, 2011), les spectacles de déambulation, les événements artistiques hors des lieux pré-affectés, *via* des dispositifs provisoires (Lefèvre *et al.*, 2008), les sports de glisse ou de roule (Laurent, 2012), les sports auto-organisés dans la cité (Chantelat *et al.*, 1996) ou *sauvages* (Gibout & Mauny, 2009), les arts de la rue, etc.

6 La ville récréative que nous saisissons n'est pas celle de la Chartes d'Athènes (1943), où l'espace urbain est « zoné » et découpé en fonctions aux finalités diverses (notamment la « ré[re]création ») ; la ville contemporaine, saisie par les usages féconds des mixités spatiales, est celle de la mutabilité plus que de la permanence, avec des endroits où le social se modifie et des transformations s'opèrent ; ce sont autant de (non-)lieux et de points de confrontation de l'individu au collectif et à son propre devenir. Ce n'est pas un simple essor des loisirs et de la récréation : « la ville devient elle-même divertissement » (Burgel, 1993), construite pour plus d'urbanité, plus de convivialité, plus de rencontres.

7 Une approche par les activités ludo-sportives et (contre)culturelles pointe des activités productrices d'innovations et de perturbations dans l'ordre des territoires et des sociétés ; ces activités sont susceptibles de générer des tensions ou des conflits et elles sont propices à une approche par le paradigme de la transaction sociale (Remy *et al.*, 1978). Cette double approche nous autorise à mobiliser des travaux personnels, c'est-à-dire des terrains de recherche abondamment arpentés et – nous l'espérons – mieux maîtrisés que d'autres. Les confronter à la littérature scientifique contemporaine nous oblige à une relecture et à une appréhension renouvelée de ces objets, au prisme de nouvelles stratégies de production scientifique et de nouveaux principes de compréhension de la connaissance sociologique. Cette façon de se positionner intellectuellement, dans une optique de ressourcement des connaissances et de mise en épreuve critique de nos propres travaux, s'inscrit dans « la dialectique de la quête de l'universel et de [...] l'identité » (Hobsbawm, 1997) [2].

8 L'espace public mobilisé est compris dans sa double tradition scientifique, à la fois comme concrétude et comme abstraction (Gibout, 2006). Dans sa concrétude, l'espace public est porté par une tradition sociologique et anthropologique, d'Henri Lefebvre (1974) et Raymond Ledrut (1968) à Jean Remy (1992 et 2015), mais aussi par des géographes : Michel Lussault et Jacques Lévy (2003), Raymonde Séchet *et al.* (2008). L'espace public abstrait –pensé comme sphère publique – est celui de Jürgen Habermas (1997), voire de Dominique Schnapper (1994). Il participe des « espaces publics mosaïques » (François & Neveu, 1999), caractérisés par une double hétérogénéité, interne et externe : ils instruisent à la fois l'absence de pertinence d'une suprême théorie et la nécessité d'une recherche qui « sache articuler les points de vue principaux [...] et s'enracine dans des expériences de recherche portant sur un champ de pratiques, considérées sous des angles différents » (Dubar, 2006).

9 Réfutant l'exclusive de l'une ou l'autre approche, nous suggérons leur hybridation, qui n'est pas un « dépassement (Aufhebung) de la contradiction, en passant au stade supérieur de la synthèse, [mais une forme de] transaction sociale [qui] permet plus modestement de faire cohabiter des théories opposées, tout en prenant acte de leur incompatibilité » (Blanc, 2009, p. 31). La sphère publique est abstraite au sens d'une confrontation de paroles divergentes dont la visée ultime est la co-construction d'une parole partagée – un compromis qui est souvent – et abusivement – présenté comme un consensus. Cette définition de l'espace public se retrouve *de facto* au cours des enquêtes sociologiques, car les usages récréatifs et les partages de l'urbain font l'objet de dissensions et de concurrences dans les discours. Mais, « un savoir, c'est aussi l'espace dans lequel le sujet peut prendre position pour parler des objets auxquels il a affaire dans son discours » (Foucault, 1969, p. 328) ; ce saut du théorique au pratique, du mental au social, de la philosophie aux objets (Lefebvre, 1974) implique une attention aux (non-)lieux où se déploient ces « paroles » et où s'élaborent ces échanges. Tout en souhaitant rompre avec une forme de « mythologie spatiale » de l'espace public – dont l'*agora* grecque antique serait l'idéal-type – nous portons un regard moins « essentialiste » sur l'espace public, pour ne pas le fixer dans un statut immuable et valable pour tous. L'espace public s'inscrit dans une spatialité individuelle et/ou collective et il permet la circulation du politique sous la forme d'une civilité, indissociable de la citadinité. Il est ainsi un espace possible des pratiques sociales et spatiales des individus, autorisant à la fois l'affirmation du moi et la relation à l'Autre (Bonerandi & Houssay-Holzschuch, 2006).

10 Pour pousser plus avant la question centrale de ce Dossier, la spatialité du social et la socialité du spatial, la relecture d'Henri Lefebvre par Jean Remy (2015) suggère une tension entre l'espace *conçu* – par les architectes, les urbanistes, les édiles ou les usagers – et l'espace social « déjà-là ». L'espace conçu est un projet, il est de l'ordre idéel qui fournit les matrices de la réflexion. L'espace *vécu* est un existant au sein duquel – et avec lequel – il faut composer. Il y a ici et là des tensions, en particulier entre tradition et modernité, entre conservation et ouverture, entre l'ici et l'ailleurs ; elles prennent corps dans des (non-)lieux de l'urbain. Nous saisissons ces tensions comme autant de transactions sociales (Remy *et al.*, 1978), dans la mesure où elles traduisent un processus d'échanges explicites et/ou implicites, diffus et/ou continus, avec des moments de négociation entre une pluralité d'acteurs (individuels ou collectifs), en situation d'interdépendances et d'interactions, amenés à (re)produire des compromis de coexistence. *De facto*, l'étude de différentes pratiques récréatives dans les espaces publics de la ville contemporaine

suggère un double niveau de transactions, au sens où il y a simultanément négociations avec autrui et avec soi-même.

> « Si l'on appelle transaction sociale, le processus global de "confrontation d'une pluralité d'acteurs en relation partiellement conflictuelle et en négociation pour déterminer des zones d'accord en fonction de leur capacité réflexive" (Remy *et al.*, 1991, p. 89), il faut [...] prendre en compte le fait que cette transaction est non seulement externe mais aussi interne : elle met en œuvre des négociations, compromis et conflits entre les acteurs mais aussi des délibérations, doutes et contradictions à l'intérieur des acteurs » (Dubar, 1994, p. 114).

11 Il est pertinent de croiser cette approche avec celle des « transactions territoriales [...] dont le territoire est le cadre, l'objet, le produit et/ou l'acteur collectif » (Casteigts, 2009, p. 189) ou de médiations à mettre en place entre différents niveaux de légitimité et de gestion du territoire pour élaborer des instruments socialement acceptables de gouvernance de proximité (Melé, 2011).

12 Nous éclairons le double processus de production de transactions sociales et spatiales et, dans le même temps, de production de transactions entre les acteurs et de chacun avec soi-même. Les espaces publics de la ville contemporaine sont les lieux privilégiés d'expression de la ville récréative ; ils sont mobilisés comme médiateurs entre le monde social et la matérialité. Pour la clarté de la présentation, même si les deux phénomènes peuvent se rencontrer de façon synchronique, nous présentons d'abord les transactions internes dont le territoire est le cadre et l'objet, puis les transactions avec autrui, dont le territoire est le produit ou l'acteur.

Les « transactions avec soi-même » : le territoire comme cadre et objet

13 Le premier ordre de transactions consiste dans des transactions intra-personnelles, ou internes à l'acteur (individuel ou collectif) ; le territoire en est le cadre ou l'objet. Ici apparaissent des « séquences d'ajustements successifs permettant de parvenir à des compromis de coexistence, successifs eux aussi » (Blanc, 1994, p. 24) ; ainsi, les individus ou les groupes concernés se ménagent une place dans l'espace public.

Des transactions silencieuses dans l'entre soi

14 Nous abordons des ajustements qui se font souvent de façon tacite et sans négociation explicite, par des actes posés et non contestés par les autres, qui souvent n'en ont pas une conscience aiguë. Il s'agit de « négociations silencieuses », pour reprendre l'oxymore de Marie-Noëlle Schurmans (1994, p. 129). *De facto*, les individus et groupes sociaux négocient souvent avec eux-mêmes leur place dans l'urbain et dans l'espace public. Ils opèrent des compromis et concèdent à une normativité sociale ou à un discours dominant pour se frayer une possibilité d'existence dans l'espace public, fut-ce sous une forme bornée dans sa dimension et/ou dans le temps.

15 Il faut être attentif à l'indicibilité de certains comportements par rapport aux représentations intégrées de normes ou de rôles sociaux. Dans la ville récréative, des populations bigarrées coexistent, sans avoir pleinement connaissance de l'existence des autres, surtout s'il s'agit d'une population minoritaire dont l'existence est socialement contestée (les gays et lesbiennes [3] par exemple), ou encore d'une population minoritaire

dont l'existence est insoupçonnée (les cataphiles ou les adeptes de la « rando-nue »). Cette coexistence suppose l'existence de frontières souvent fluctuantes et (re)négociées entre les parties prenantes, une dialectique entre proximité et distance (Gibout, 2006, p. 235-261).

16 Le paradoxe de la visibilité et de l'invisibilité est au cœur de la transaction que ces personnes opèrent d'abord avec elles-mêmes, secondairement avec autrui. La question des lieux de sociabilité nocturne et des lieux festifs communautaires est ici intéressante. Par exemple, sur les lieux de la communauté homosexuelle, « ce sur quoi il faut s'interroger, ce n'est pas sur l'existence des cultures gays et lesbiennes [...] ; c'est sur leur occultation » (Eribon, 2003, p. 16). Selon que les individus se trouvent dans ou hors des lieux de sociabilité communautaire, ce qu'ils donnent à voir d'eux-mêmes et de leur identité – ici sexuelle mais d'abord culturelle – diffère largement. Dans le cas parisien, « un agencement spatial peut être schématisé en une organisation en centre et périphérie, un ensemble d'anneaux vaguement concentriques centrés sur le Marais » (Leroy, 2005, pp. 595-596). La visibilité se négocie en raison inverse de l'éloignement de cette centralité. Pour des partenaires de même sexe, le fait de se tenir par la main, ou le travestissement, sont courants dans les lieux de sociabilité – en particulier de sociabilité festive et récréative – et plus rares quand on s'en éloigne. Il y a en permanence, au sein de la communauté, des jeux de rôles et des transactions, entendues comme des compromis provisoires, qui se bricolent pour réduire une tension, même si elle ressurgira tôt ou tard (Simmel, 1981). « [Pour décrire] les conditions et les formes (matérielles et symboliques) de la (re)production d'espaces ou de lieux rapportés au sexe (identité sexuelle, commerce sexuel), ou bien les pratiques sexuées (identitaires, commerciales) de l'espace » (Stock & Volvey, 2003, p. 837), nous observons des transactions spatiales qui permettent aux membres des communautés gays et lesbiennes de produire des espaces qui leur ressemblent, des territoires du collectif qui sont producteurs d'identité (Di Méo, 1998). *A contrario*, ils et elles renoncent à leur visibilité dans d'autres espaces, marqués par une norme hétérosexuelle dominante dans l'espace public (Leroy, 2005, p. 579-580), souvent pour limiter l'agressivité et les risques (Le Blanc, 2015).

17 Les pratiques sportives alternatives ou marginales (Gibout & Lebreton, 2014 ; Lebreton, 2010) illustrent également cette logique. Les cataphiles participent d'une forme de « communauté secrète » pratiquant la spéléologie urbaine (Lebreton & Héas, 2007), explorant, visitant et/ou organisant des fêtes et/ou des rencontres communautaires au sein des catacombes, voire des égouts désaffectés. Parce qu'ils sont en situation de dissonance culturelle, « certains cataphiles semblent éviter soigneusement de se ranger (d'être rangés, a fortiori réduits) à un point de vue social, professionnel ou même ludique. Ils se détachent, consciemment ou non, des ancrages socioprofessionnels pour s'enfouir "à l'ombre du dessous". Ce détachement temporaire valorise ce moment et cet espace souterrain conquis, parfois avec difficulté » (Lebreton & Héas, 2007, p. 350). Les adeptes de la « rando-nue » sont des athlètes qui se réunissent régulièrement dans différentes villes pour courir nus d'un point à un autre, évidemment sans se faire prendre par les forces de l'ordre. Ils tiennent un discours minoritaire qui s'inscrit dans l'avènement du plein air et de la pensée primitive et met l'accent sur la cosmogonie et son érotisation corporelle (Sirost, 2014).

18 Ces deux pratiques récréatives marginales questionnent évidemment un rapport singulier à l'espace. Dans les deux cas, nous observons des transactions territoriales à l'ouvrage. Ces deux populations jouent avec des interdits sociétaux (fréquentation des catacombes

et des sous-sols urbains hors d'un cadre touristique normalisé pour les uns ; pratique urbaine du naturisme pour les autres) et font des transactions avec les individus et les groupes rencontrés au fil de leurs activités respectives (égoutiers, guides touristiques, groupes satanistes, forces de l'ordre pour les uns ; promeneurs, chalands et forces de l'ordre pour les seconds). Pour être tolérés dans l'espace public et pour éviter une décision politique radicale qui obérerait totalement leur possibilité de pratiquer, ils négocient avec eux-mêmes, à l'interne du groupe d'*aficionados*, des modes de régulation de leur pratique. Les cataphiles préviennent leurs connaissances pour des raisons de sécurité et ils contingentent leur temps de pratique pour éviter de se faire repérer par les autorités. Les randonneurs nus ont, en main, un petit pagne muni d'une bande velcro, dont ils se servent de cache-sexe lorsqu'ils constatent la présence rapprochée de la gent policière ou que leur nudité est susceptible de créer un désordre à l'ordre public ou une gêne (présence d'enfants ou de personnes âgées par exemple) [4]. Il y a arrangement, sans pour autant gommer l'existence de conflits, rappelant que « la négociation et l'imposition sont les deux modalités essentielles de la transaction sociale (Remy & Voyé, 1978), [que] le conflit est inéluctablement présent dans tout rapport social [et qu']il se résout quelquefois par un compromis négocié » (Blanc *et al.*, 1994, p. 15). Dans les cas présentés, cet arrangement nécessaire à la coexistence des parties en présence et cette coopération conflictuelle, entre acteurs en situation de dissonance ou de désaccord, prennent corps autour d'un territoire et d'une possibilité de « valeur[s] spatiale[s] » qui se combinent. Comprises comme « ensemble[s] des qualités socialement valorisables d'un espace » (Lévy & Lussault, 2003, p. 973), ces valeurs spatiales sont concurrentielles sur un même territoire ; des compromis pratiques, souvent impulsés par leurs porteurs eux-mêmes, permettent la production de l'espace public et l'espérance de la possibilité d'un gain ultérieur de valeur supérieure : l'être-ensemble (Gibout, 2006).

Négocier sa place dans l'espace urbain

19 Les transactions spatiales que les individus et les groupes sociaux négocient avec eux-mêmes consistent à asseoir ou à s'assurer une légitimité dans l'espace public. Il s'agit de négocier avec soi-même les déplacements dans la ville contemporaine, s'approprier ou non – s'autoriser à le faire – des lieux en fonction de représentations socialement construites.

> « J'hélais un taxi au cœur de Downtown Atlanta, afin de me rendre à un entretien d'embauche au Landmark Center à Sandy Springs. Les deux grands immeubles du Landmark Center sont généralement connus comme les tours du roi et de la reine, du fait de leur large treillis blancs suggérant des couronnes. Une fois dans le taxi, le chauffeur m'a demandé où j'allais. Je lui répondis "Les tours du roi et de la reine, SVP". Ce sur quoi il enchaîna "Ah, vous devez être vraiment important". Ce matin-là, j'étais vêtu d'un costume et d'une mallette qui me conféraient une sorte d'importance et me conformaient à une pratique spatiale singulière. Néanmoins, je répondais goguenard et empreint d'une naïveté aveuglée d'égo "Pas encore". Le chauffeur "Allez, les gens qui travaillent là-bas sont des gens importants". Je lui dis alors que je n'y travaillais pas mais m'y rendais pour un entretien. Le conducteur alors répondit "vous savez que vous l'êtes si déjà vous pensez pouvoir avoir un emploi dans un lieu pareil. Espérons qu'après-demain vous serez l'une de ces personnes importantes" » (Lamb, 2010, p. 91).

20 Au-delà de l'anecdote, en considérant que l'auteur est universitaire et amateur de parkour – une pratique ludo-sportive contre-culturelle – ce message est intéressant : il

existe des lieux symboliquement marqués (les lieux des pouvoirs économiques, politiques ou symboliques) ; le simple fait de les fréquenter introduit une qualification sociale, ou suggère un rôle pour celui ou celle qui s'y trouve. Il y a comme une action des premiers sur les seconds. Cela est présent dans plusieurs activités récréatives, le parkour par exemple. « La pratique du parkour, en fait son aptitude à déplacer les corps et à offrir de nouvelles sensibilités urbaines, requiert la présence physique des formes construites de la ville. Le parkour ne cherche pas à casser l'espace social urbain comme il y parait, mais à offrir à ses pratiquants une vision plus émancipée de ce que signifie exister au cœur de l'espace urbain et se connecter à son rythme. Le traceur [5], par son corps qui est localisé spatialement, est aussi engagé avec tout à la fois la présence physique de l'architecture et les représentations codifiées du pouvoir qui s'y engagent » (*Ibid*., p. 92). Ainsi, le traceur « transactionne » – ou compose – avec lui-même, dans le choix des parcours qu'il emprunte dans la ville. Il agit en fonction des opportunités techniques et urbanistiques offertes par les lieux. Il opère une transaction au sens où il lit le paysage urbain et interprète les opportunités de sa mobilisation dans le cadre de son déplacement futur. Mais, en s'autorisant – ou non – le passage par certains espaces urbains (publics ou privés), le traceur renseigne également sur une vision politique de la ville. En bouleversant l'ordre des territoires, le traceur produit un discours – au sens de l'agir communicationnel – sur la possibilité de reconfiguration des espaces publics, sur la possibilité d'une ville moins normative et plus participative (Gibout, 2016 ; Gilchrist & Wheaton, 2011 ; Lamb, 2010 ; Lebreton, 2010).

21 Des études sur les skateurs (Laurent, 2012) et les usagers des parvis des espaces festivaliers (Barthon *et al*., 2007 ; Gibout, 2000 ; Lefèvre *et al*., 2008) suggèrent une lecture similaire. Pour les premiers, les usages de la Place Albert 1er à Montpellier sont démonstratifs. Il existe une influence de l'espace sur les interactions sociales chez les skaters montpelliérains (Laurent, 2012, p. 129-146). La monumentalité du lieu, la sacralité qui en sourd, interagissent avec les usages sportifs de la place par les skateurs. Ces derniers ont un rapport paradoxal avec ce « haut-lieu » de l'identité montpelliéraine : d'un côté, ils le vénèrent et ont un rapport prudent et respectueux au lieu ; de l'autre, ils voient dans le cadre esthétique qui leur est proposé une opportunité de magnifier leur pratique physique. Une double transaction sociale se met en œuvre autour du lieu. La première, assez classique, consiste dans la négociation – parfois conflictuelle – d'une occupation « raisonnée » de l'espace par la population sportive qui n'entrave pas (trop) les autres usages de la place (achalandage, déambulation touristique, promenade, etc.). Le conflit est parfois résolu par un échec de la négociation et l'établissement d'une épreuve de force au détriment d'un acteur ou de l'autre. Mais, malgré les conflits, les groupes sociaux qui mobilisent un même territoire élaborent des compromis pratiques et un *modus vivendi* permettant aux parties en présence de s'accommoder d'une situation, permettant un vivre-ensemble en dépit de conflits irréductibles.

22 Parmi les usagers des parvis, les festivaliers ayant un faible capital culturel sont d'abord confrontés à une résistance interne (Barthon *et al*., 2007 ; Gibout, 2000 ; Lefèvre *et al*., 2008). Ils s'autorisent peu à se rendre dans ces lieux de culture, surtout de « haute culture » (Morin, 2008). Cette réticence se manifeste violemment sur le parvis des établissements et/ou des lieux culturels concernés. Circonvolutions témoignant d'hésitations à entrer, conduites discrètes ou d'effacement, ostentation vestimentaire pour figurer un imaginaire plus bourgeois ou intellectuel, certains publics festivaliers mobilisent des ressources multiples afin de s'autoriser à « entrer » dans ces lieux de

culture. Il s'agit de transactions dont le territoire est l'objet, puisqu'il s'agit de la place au sein d'un espace public donné. Il y a également une dimension politique dans ce geste qui, bon an mal an, revendique un droit à la culture – et au lieu culturel – pour des personnes issues de milieux populaires.

Les transactions avec autrui dont le territoire est le produit et l'acteur

23 Nous observons des transactions territoriales dont le territoire est le produit, voire l'acteur. Elles sont productrices de territorialités et elles engendrent des occupations et des usages renouvelés de l'urbain. Elles sont interagies par l'espace, au sens où sa matérialité et son histoire sociale influent sur le processus de coopération conflictuelle entre acteurs impliqués. Dans ce cadre global, les stratégies d'acteurs souscrivent au modèle du « compromis pratique » (Ledrut, 1976), la transaction aboutissant non à un accord complet, encore moins à un consensus, mais à un produit instable et provisoire qui permet aux acteurs engagés dans le processus de vivre ensemble, en dépit de leurs divergences d'opinion et de définition du fait urbain.

Transiger avec autrui pour produire de la territorialité

24 Le premier élément est l'existence de transactions dont le territoire est d'abord le produit, la territorialisation étant le résultat du compromis mis en œuvre. À cet égard, plusieurs expériences urbaines résonnent indubitablement.

25 Un premier exemple est l'usage partagé de plusieurs *skateparks*, ou de places publiques, sur lesquelles s'organisent des pratiques de glisse ou de roule (Gibout & Lebreton, 2014 ; Laurent, 2012 ; Riffaud *et al*. 2015). Au sein de ces espaces urbains, nous observons des pratiques informelles, souvent précaires et entraînant des ajustements dans le temps, des négociations pour « gérer » l'occupation des lieux entre les différents groupes intéressés. Si, idéalement, chaque groupe aspire à une occupation totale dudit espace, il est conduit dans la pratique à transiger avec autrui. Ces transactions se font entre divers groupes sociaux, tant à l'externe des groupes sportifs (riverains, commerçants, chalands, etc.) qu'à l'interne, entre les différentes pratiques sportives (rollers, skate, bmx, etc.) et entre les différents niveaux techniques comparés entre groupes. Ces partages de lieu(x) se font dans l'espace (par une division de ce dernier et l'établissement de frontières symboliques entre groupes) ou dans le temps (un même lieu possède des usages différents assurés – selon toutes les acceptions de cet adjectif [6] – par différents groupes sociaux, selon les moments de la journée ou de la semaine.

26 Chacun se résout à une appropriation partielle et transitoire de l'espace public (Gibout & Mauny, 2009). Cette appropriation fait l'objet de tractations entre les différents acteurs, de jeux de forces (intimidations, heurts parfois, coalitions de deux acteurs contre un troisième, etc.) et elle aboutit à un arrangement pratique qui, dans l'instant, satisfait les acteurs en coprésence. Dans un *skatepark* montpelliérain, le mercredi et le samedi matin sont concédés à une pratique enfantine, contre la possibilité d'un usage « réservé » à une pratique de performance sur d'autres créneaux de la semaine. Sur une place dunkerquoise, les skateurs et rollers ont contingenté leurs temps de pratique à certains moments de la journée et de la semaine – et abandonné des créneaux – en échange d'une

tranquillité et d'une cohabitation rassérénée avec les employés municipaux, les commerçants riverains ou des personnes âgées. Les territorialités mises en œuvre, comme « structure[s] latente[s] de la quotidienneté, [...] structure[s] relationnelle[s], pas ou peu perçue[s], de la quotidienneté » (Raffestin & Bresson, 1982, p. 186), dessinent un espace public ludique qui est l'illustration quasi-parfaite de l'analogie du jeu de cartes de Jean Remy, lorsqu'il évoque l'espace transactionnel :

> « Une distribution inégale des cartes au départ du jeu, une distribution inégale des atouts et un ensemble de règles qui déterminent les modalités d'échange entre les joueurs. Découle de ces trois éléments le repérage des positions fortes ou faibles des joueurs, de leurs capacités d'initiative et de leurs possibilités tactiques. Cette construction des positions, bien qu'indépendante de la volonté des joueurs, n'exclut cependant pas l'existence d'une bonne ou mauvaise manière de jouer ; il y a ainsi des stratégies payantes et d'autres qui ne le sont pas » (Remy, 2005, p. 81).

27 L'étude des usages festifs ou festivaliers de l'espace public (Barthon *et al.*, 2007 ; Fournier *et al.*, 2009 ; Gibout, 2000 ; Gravari-Barbas, 2013 ; Lefèvre *et al.*, 2008) renseigne sur des territorialités en branle, c'est-à-dire sur l'existence d'un « ensemble de relations qu'une société entretient non seulement avec elle-même, mais encore avec l'extériorité et l'altérité, à l'aide de médiateurs, pour satisfaire ses besoins dans la perspective d'acquérir la plus grande autonomie possible, compte tenu des ressources du système » (Raffestin, 1997, p. 165).

> « Les événements festifs et culturels comptent aujourd'hui parmi les facteurs de production de nouveaux espaces ou de réécriture d'espaces le plus souvent hérités de la ville industrielle [...] L'évènement en présence – par définition éphémère – est aujourd'hui saisi par les acteurs locaux comme un facteur de création d'aménagements pérennes [...] ainsi que comme un instrument dont on maîtrise de plus en plus les codes à la fois spatiaux et temporels » (Gravari-Barbas, 2009, p. 279).

28 Les décisions d'implantation de ces espaces font souvent l'objet d'âpres négociations entre élus locaux, associations riveraines et culturelles, représentants de l'État. Il s'agit présentement de négocier l'identité culturelle d'un lieu, voire d'une ville ou d'une agglomération, si ce lieu a vocation à irriguer à plus grande échelle et à devenir un des *totems* dont aiment à se doter les villes occidentales contemporaines. Autour du couple traditionnel constitué de la municipalité et des organisateurs de la manifestation festive et/ou festivalière [7], bon nombre d'acteurs – individuels ou collectifs – gravitent, avec des formes variables de participation ou d'engagement (Barthon *et al.*, 2007), complexifiant le jeu des forces en présence et l'élaboration d'une décision partagée, ou résignée du fait du rapport inégal de résistances. C'est d'autant plus manifeste que, au-delà de l'événement – par nature éphémère, même s'il est appelé à se renouveler – les villes se dotent de plus en plus de lieux permanents (monuments, places, etc.) qui aspirent à intensifier le lien entre la ville et la pratique culturelle afférente. Ici, une femme de lettres en résidence dans la ville pèse de tout son poids et de de toute sa notoriété pour imposer la transformation d'un ancien lieu religieux en salle de spectacles pour des musiques classiques ; là un chef d'État [8], ou un dirigeant de chaîne de supermarché, milite pour la construction d'un espace culturel permanent, au-delà des espaces temporaires propres à la semaine festivalière. Ici encore, profitant de ses liens avec des élus et des riverains, une association patoisante contrarie un projet de logements sociaux pour favoriser le maintien du panorama sur un site classé, où elle accueille une manifestation annuelle d'envergure nationale. Là encore, une association de riverains contingente son accord à l'installation d'un podium sur une place centrale rénovée à des conditions matérielles spécifiques (places de parking de substitution, fin des spectacles à 23 heures) (Guédez &

Gibout, 2004). Nous constatons des jeux de forces en présence qui mobilisent des arguments à géométrie variable, selon les moments et les objets de la négociation. Globalement, l'enjeu majeur réside dans la définition des droits et usages de la territorialisation au sein et autour de ces manifestations culturelles. « La vie sociale [apparaît] comme une confrontation d'une pluralité d'acteurs en relation partiellement conflictuelle et en négociation pour déterminer des zones d'accord en fonction de leur capacité de pression respective » (Remy *et al.*, 1978, p. 89).

Transiger avec autrui et avec le territoire

29 Nous observons parfois un degré supérieur d'intégration dans des transactions avec autrui qui s'opèrent avec l'interférence du territoire comme interlocuteur. Les transactions qui sourdent interfèrent avec la logique des *accommodements raisonnables* (Bouchard & Taylor, 2008). Cette notion juridique canadienne permet d'accommoder les exigences de différents groupes minoritaires dans la société civile, pour assurer une plus grande égalité entre les acteurs concernés. Il s'agit aussi de prendre des mesures qui peuvent être « raisonnables » pour s'entendre, sans entraver indûment les rôles et les attentes de chacune des parties en présence. La question de l'entente entre les acteurs en présence est posée à deux niveaux : l'interpersonnel, *via* l'élaboration de compromis raisonnables ; le spatial, lorsque les parties prenantes prennent en compte les contraintes de l'espace et sa charge socio-historique.

30 La fabrique des lieux touristiques ou culturels dans les centres urbains est un exemple pertinent, signant le volontarisme dans l'invention de nouveaux territoires engendrant de nouvelles territorialités. Le territoire lui-même entre parfois en dialogue avec les différentes parties en présence. *Stricto sensu*, il n'a pas de parole, ni même parfois de porte-parole ; il est néanmoins totalement impliqué dans le processus d'élaboration de la décision publique d'équipement ou d'aménagement. À l'instar des coquilles Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc (Callon, 1986), l'espace est partie prenante des discussions et des négociations qui président à sa transformation. Par ses caractéristiques propres, l'espace donne à entendre des opportunités et des contraintes sur ses usages possibles. Ces contingences spécifiques s'imposent aux autres parties prenantes. À Nantes, les Rendez-vous de l'Erdre ont permis la revalorisation des bords de l'Erdre ; Les Allumées et Fin de siècle ont contribué à la réhabilitation de l'usine LU en « Lieu Unique » de culture. La question s'est vite posée des enjeux pour le quartier de la Madeleine-Champ-de-Mars qui l'abrite : quelles activités développer et comment arbitrer entre des bureaux, des activités de service, du commerce et des logements ? Quelles sont les spécificités du quartier, en termes d'accessibilité, d'images, de populations initialement présentes ? Comment ces éléments interfèrent-ils dans la production d'un espace de mixité sociale et de mixité d'activités ? Comment l'accessibilité du lieu avec les transports en commun devient-elle un enjeu essentiel et la condition de la réussite des projets d'aménagement ? Autant de questions et beaucoup plus encore de points de vue dissonants qui ont trouvé à s'exprimer sur la scène publique ou en coulisses (auprès des autorités publiques ou des vecteurs d'opinions comme la presse quotidienne régionale) afin de peser sur le processus d'arbitrage et d'élaboration d'une décision politique concernant l'aménagement de cet espace.

31 La délocalisation du Festival d'été (rebaptisé pour la circonstance Musiques sur l'Île) du château des Ducs de Bretagne à la pointe de l'île Sainte-Anne – rebaptisée île de Nantes –

sur la friche industrielle des chantiers navals en bord de Loire, illustre cette logique. Ce déplacement est lié à des transactions fortes qui ont agrémenté la vie politique et culturelle nantaise. Il signe la prise en compte accrue, dans les arbitrages politiques au sein de la ville et de l'agglomération, d'une volonté – portée par des acteurs du territoire influents – d'évacuer le bruit de la ville centre et de préserver le patrimoine monumental classique d'une trop forte fréquentation (Barthon *et al.*, 2007). L'écho de ce discours est lié à la rencontre avec un autre projet du maire de l'époque : faire de cette île le « futur site du Nantes du XXIe siècle » ; il entendait développer une stratégie forte et volontariste de mise en valeur et de requalification d'un espace délaissé (*Ibid.*). Il y a eu des stratégies d'alliances sur le mode du « deux contre un » (Caplow, 1984) où, dans une triade, des coalitions se forment pour porter une décision et l'imposer à un tiers, lequel militait pour un *statu quo* maintenant les festivités dans le centre historique de Nantes. Puisant la légitimité de leur action dans le produit de ce rapport de forces, les agents concernés ont élaboré un « compromis », entre arbitrage et imposition, qui a permis l'avancement de la production de la ville. Au sein de la transaction sociale à l'œuvre, l'espace a interféré en ouvrant – ou fermant – des potentialités, en matérialisant des attendus sociaux portés par les différents acteurs en présence.

32 À une autre échelle et à sa manière, l'exemple de la ville de Paris est éloquent (Fleury, 2010) : les élus ont inscrit l'aménagement des espaces publics dans un véritable projet politique, « tout en permettant une meilleure prise en compte des attentes des citadins » (*Ibid.*). Pour lutter contre la défiance démocratique vis-à-vis de la technostructure, les édiles choisissent des transformations de l'espace métropolitain directement visibles et appréhendables par les citadins, fut-ce au prix d'un bouleversement de leurs repères. Les espaces publics parisiens apparaissent emblématiques d'une « démocratie du sommeil » (Viard, 2006) où les résidents – ceux qui dorment dans la ville – font pression pour une politique d'équipement tournée vers leur confort résidentiel. En aménageant tel square pour les jeux et pratiques sportives des riverains, telle place pour une sécurité accrue de ses usagers quotidiens, tel boulevard pour faciliter les circulations douces au détriment des voies routières, les pouvoirs publics renforcent l'appropriation des territoires locaux par les habitants (Bordreuil, 2000). Mais ils renforcent ainsi une exclusion progressive des autres usagers de l'espace public, dont la parole n'est plus portée, ou n'est plus entendue, par les services municipaux et étatiques. Les équipements de mise en scène de l'urbain sont minorés, à l'instar de quelques grands projets urbains, porteurs possibles d'un discours d'exemplarité monumentale de la ville de Paris. En privilégiant les quartiers périphériques ou populaires (Caserne de Reuilly, Clichy-Batignolles, Porte des Lilas, Paul Meurice), en avantageant des lieux qui pourraient favoriser les sociabilités et créer du lien (Genestier, 1999), la municipalité détourne une part de son attention des hauts-lieux parisiens [9] ou de lieux emblématiques pour une communauté particulière [10]. En favorisant la « démocratie de proximité » au détriment des enjeux concernant l'ensemble de l'agglomération, ou les touristes et autres visiteurs, les élus parisiens ont recomposé les modes de régulation et de gestion des espaces publics (Fleury, 2010). La transaction s'opère entre les différentes échelles d'intervention de l'action publique, entre le proche et le lointain. L'espace est un médiateur essentiel entre les différents registres de justification et d'échelle de chacun des discours. Si l'échelle devient le discriminant principal de l'action publique, la logique de production des nouveaux espaces publics se focalise sur l'échelle locale. L'accord empirique qui préside à la réalisation et/ou la reconfiguration des espaces publics résulte d'une négociation entre acteurs (Gaudin, 2007), mais certaines populations n'ont pas (assez) de prise sur la négociation et sont

rarement consultées (les touristes ou les skateurs parfois, les banlieusards qui viennent travailler *intra muros* un peu plus souvent, les SDF jamais). Simples « usagers de passage » (Fleury, 2010) ou « indésirables » (Belina, 2003), ces publics sont *de facto* exclus des débats et de la participation à l'aménagement des espaces urbains parisiens.

Éléments conclusifs

33 Les analyses présentées combinent une relecture de nos propres recherches avec un décodage de travaux actuels portant sur les usages récréatifs des espaces publics. Les transactions sociales dans la ville récréative contemporaine sont envisagées à l'aune d'une double grille de lecture : celle de Claude Dubar (1994) sur deux niveaux simultanés et interactifs de transactions ; celle de Michel Casteigts (2009) sur deux catégories de transactions territoriales, dont la finalité commune demeure leur gouvernance, *via* l'établissement de compromis entre des forces et des valeurs en confrontation.

34 La combinaison de ces deux grilles a permis de démontrer le rôle essentiel de l'espace public comme médiateur entre le monde social et la matérialité. « On ne s'imagine pas l'espace comme une toile de fond indifférente. L'espace est une donnée subjective, construite à partir de balises conceptuelles ou émotionnelles » (Dragan, 1999, p. 328). L'urbain contemporain n'est plus un ensemble d'entités bornées, mais une affaire de sites intriqués, dynamiques et fragmentés. Sa compréhension oblige les sociologues à complexifier leur regard et à avoir une représentation de l'espace surtout qualitative. Plus qu'un simple médian, l'espace public est un intermédiaire et un moyen habile de négocier, ou plutôt de transiger.

35 L'espace apparait dès lors comme *Un objet central de la sociologie* (Remy, 2015), car il permet plus encore de proposer l'interaction – et non l'individu ou l'agent – comme unité élémentaire du paradigme sociologique. Si Georg Simmel fait de l'individu le foyer de l'expérience du monde moderne, il le fait advenir à partir de la notion dynamique de l'action réciproque (Simmel, 1981). Plus récemment, Jürgen Habermas – dans la théorie de l'agir communicationnel – propose « le passage de la théorie de la conscience à la théorie de la communication » (Habermas, 1987, p. 9), à savoir le passage d'une pensée sociologique centrée sur le sujet à une réflexion axée sur l'intersubjectivité. Dans cette intercompréhension, l'accord est le fruit d'une entente communicationnelle qui construit une rationalité communicationnelle laquelle « aboutit à une communauté de convictions rationnellement motivées » (*Ibid*. p. 26).

36 Comme les [re]lectures précédentes le suggèrent, l'interaction est toujours située ; il y a parfois – et même souvent – interaction entre l'acteur et son environnement. La prise en compte de l'espace permet d'asseoir une lecture dynamique de la société, une lecture *via* l'interaction et non plus *via* l'individu, une lecture qui permet de comprendre les mécanismes de reproduction du social en simultanéité avec les logiques de changement social qui le hantent. C'est une mise en tension de ces contradictions irréductibles qui appelle évidemment le paradigme de la transaction sociale et son ambition de tenir ensemble « reproduction » et « production de la société », couple d'oppositions où, en reprenant Georg Simmel, la contradiction est irréductible (Remy, 1995). En même temps, les rivaux sont – objectivement – complices car ils ne peuvent se passer de l'autre pour donner du sens à leur lecture des sociétés contemporaines.

BIBLIOGRAPHIE

BARTHON C., GARAT I., GRAVARI-BARBAS M. & V. VESCHAMBRE (2007), « L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs : des villes, des festivals, des pouvoirs », Géocarrefour, vol. 82,n ° 3, pp. 111-121.

BLANC M. (dir.) (1992), Pour une Sociologie de la transaction sociale, Paris, Éditions L'Harmattan.

BLANC M. (1999), « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », *Pensée Plurielle*, vol. 1, n° 20, pp. 25-36.

BLANC M., MORMONT M., REMY J. & T. STORRIE (dir.) (1994), *Vie quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite),* Paris, Éditions L'Harmattan.

BLANC M. (2012), « Espace, inégalité et transaction sociale », SociologieS [En ligne], mis en ligne le 27 janvier 2012. URL : http://sociologies.revues.org/3832.

BONERANDI E. & M. HOUSSAY-HOLZSCHUCH (2006), « Vivre ensemble : le public au croisement espace-politique-societé », dans SÉCHET R. & V. VESCHAMBRE (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 73-88.

BORDREUIL J.-S. (2000), « La ville desserrée », dans PAQUOT T., LUSSAULT M. & S. BODY-GENDROT (dir.), *La Ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, Éditions La Découverte, pp. 169-182.

BOUCHARD G. & C. TAYLOR (2008), *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Québec, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-abrege-fr.pdf

BRANDT J. R. & J. W. IDDENG (dir.) (2012), *Greek and Roman Festivals: Content, Meaning, and Practice* (Vol. 1), Oxford, Oxford University Press.

BURGEL G. (1993), *La Ville aujourd'hui,* Paris, Éditions Hachette.

CALLON M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'*Année sociologique, n° 36, pp. 169-208.

CAPLOW T. (1984), *Deux contre un. Les coalitions dans les triades,* Paris, Éditions ESF.

CASTEIGTS M. (2009), « Transactions interculturelles et intégration territoriale. Le cas du Pays Basque », *Pensée plurielle*, n° 21, pp. 179-193.

CHANTELAT P., FODIMBI M. & J. CAMY (1996), *Sports de la Cité. Anthropologie de la jeunesse sportive,* Paris, Éditions L'Harmattan.

CORBIN A., GÉROME N. & D. TARTAKOWSKY (dir.) (1994), *Les Usages politiques des fêtes aux 19e - 20e siècles* , Paris, Publications de la Sorbonne.

DI MÉO G. (1998), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Éditions Nathan.

DORVILLÉ C. & C. SOBRY (2006), « La ville revisitée par les sportifs... ? », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* [En ligne] : http://tem.revues.org/295

DRAGAN R. (1999), *La Représentation de l'espace de la société traditionnelle. Les mondes renversés*, Paris, Éditions L'Harmattan.

DUBAR C. (1994), « Double transaction et différenciation sexuelle : l'interprétation de deux biographies professionnelles », dans BLANC M., MORMONT M., REMY J. & T. STORRIE (dir.) (1994), *Vie quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite),* Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 111-128.

DUBAR C. (2006), « Le pluralisme en sociologie : fondements, limites, enjeux », Socio-logos [En ligne], n°1|2006. URL : http://socio-logos.revues.org/20

DUMAZEDIER J. (1964), *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Éditions du Seuil.

ERIBON D. (dir.) (2003), Dictionnaire des cultures *gays et* lesbiennes, Paris, Éditions Larousse.

FLEURY A. (2010), « Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité. Le cas de Paris *intra muros* », *L'espace politique* [En ligne], n°10 (2010/1), mis en ligne le 15 avril 2010. URL: http://espacepolitique.revues.org/1560

FOUCAULT M. (1969), *L'Archéologie du savoir*, Paris, Éditions Gallimard.

FOURNIER L. S., CROZAT D., BERNIÉ-BOISSARD C. & C. CHASTAGNER (dir.) (2009), *La Fête au présent. Mutations des fêtes au sein des loisirs*, Paris, Éditions L'Harmattan.

FRANÇOIS B. & É. NEVEU (dir.) (1999), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

GAUDIN J.-P. (2007), *Gouverner par contrat. L'action publique en question,* Paris, Presses de Sciences Po.

GENESTIER P. (1999), « Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien », *Annales de la Recherche Urbaine,* n° 82, pp. 142-153.

GIBOUT C. (2000), *Villes et festivals. Approche comparée des festivals urbains en Grande-Bretagne et en France,* Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion.

GIBOUT C. (2006), *Sociologie et espace public : du sociologue artisan de et dans l'espace public de la recherche à la situation transactionnelle des catégories de l'espace public*, Habilitation à Diriger les Recherches, Strasbourg, Université Marc Bloch.

GIBOUT C. (2016), « Le parkour... Faire trace dans la ville », *Cahiers européens de l'imaginaire*, n°8. Accepté et à paraître.

GIBOUT C. & C. MAUNY (2009**)**, « La question locale comme nouvelle frontière socio-spatiale », SociologieS [En ligne] http://sociologies.revues.org/2763

GIBOUT C. & F. LEBRETON (2014), « Cultures juvéniles et loisirs sportifs de rue : une approche par l'espace public », *Agora. Débats / Jeunesses*, n° 68, pp. 71-84.

GILCHRIST P. & B. WHEATON (2011), « Lifestyle Sport, Public Policy and Youth Engagement. Examining the Emergence of Parkour », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. III, n° 1, pp. 109-131.

GRAVARI-BARBAS M. & F. RIPOLL (dir.) (2010), « Interroger les processus de valorisation des espaces urbains », Norois, n° 217, pp. 7-12 [En ligne] https://norois.revues.org/3435

GRAVARI-BARBAS M. (2009), « La ville festive ou construire la ville contemporaine par l'événement », *Bulletin de l'Association des géographes français*, vol. 86, n° 3, pp. 279-290.

GRAVARI-BARBAS M. (2013), *Aménager la ville par la culture et le tourisme*, Paris, Éditions Le Moniteur.

GUÉDEZ A. & C. GIBOUT (dir.) (2004), *Les dynamiques patrimoniales en Région Poitou-Charentes. Des discours et pratiques ordinaires à celles des édiles. Etudes des cas de Poitiers, Angoulême, La Rochelle, Saintes et Rochefort*, Paris, Ministère de la Recherche, Rapport dans le cadre de l'Action Concertée Incitative Ville (A.C.I. Ville).

HABERMAS J. (1987 [1981]), *Théorie de l'agir communicationnel.* Tome 1 : *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Éditions Fayard.

HABERMAS J. (1997 [1962]), *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme donnée constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Éditions Payot.

HOBSBAWM E. (1997), *On History*, Cambridge (U-K), Orion Editor.

KEARNS G. & C. PHILO (1993), *Selling Places: The City as Cultural Capital, Past and Present*, London, Pergamon Editor.

LAMB M.D. (2010), « Negating the Negation: The Practice of Parkour in Spectacular City », *Kaleidoscope*, vol. 9, pp. 91-106.

LAURENT J. (2012), *Skateboard. Analyse sociologique d'une pratique physique urbaine. This is Street Skateboarding,* Paris, Éditions L'Harmattan.

LE BLANC A. (2015), « Spatial Structures and Practice of LGBT Sport: From Closed Networks to Political Statement », Communication au Workshop *Sports, Genders and Sexualities. Social, Ethical and Political Challenges*, INSEP - UREPSSS - Université du Littoral-Côte d'Opale, 5-7/05/2015. http://www.insep.ugent.be/wp-content/uploads/2015/05/INSEP-SportsGendersSexualities-May-2015.pdf

LEROY S. (2005), « Le Paris gay. Eléments pour une géographie de l'homosexualité », *Annales de Géographie,* n° 646, pp. 579-601.

LE ROY LADURIE E. (1979), *Le Carnaval de Romans. De la Chandeleur au mercredi des Cendres (1579-1580),* Paris, Éditions Gallimard.

LEBRETON F. & S. HÉAS (2007), « La spéléologie urbaine. Une communauté secrète de cataphiles », *Ethnologie française*, vol. 37, pp. 345-352.

LEBRETON F. (2010), *Cultures urbaines et sportives « alternatives ». Socio-anthropologie de l'urbanité ludique*, Paris, Éditions L'Harmattan.

LEDRUT R. (1968), *L'Espace social de la ville. Problèmes de sociologie appliquée à l'aménagement urbain,* Paris, Éditions Anthropos.

LEDRUT R. (1976), *L'Espace en question,* Paris, Éditions Anthropos.

LEFEBVRE H. (1974), *La Production de l'espace,* Paris, Éditions Anthropos.

LEFEBVRE S. (dir.) (2003), *Sports et villes. Enjeux économiques et socioculturels,* Québec, Presses de l'Université du Québec.

LEFEBVRE S., ROULT R. & J.-P. AUGUSTIN (dir.) (2013), *Les Nouvelles territorialités du sport dans la ville*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

LEFÈVRE B., ROLAND P. & D. FÉMÉNIAS (2008), *Un Festival sous le regard de ses spectateurs. Viva Cité, le public est dans la rue*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre.

LÉVY J. & M. LUSSAULT (dir.) (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin.

MELÉ P. (2011), Transactions territoriales, Patrimoine, environnement et actions collectives au Mexique, Tours, Presses universitaires François-Rabelais.

MORIN E. (2008), *L'Esprit du temps* (édition augmentée), Paris, Éditions Armand Colin/INA.

RAFFESTIN C. & M. BRESSON (1982), « Tradition, modernité, territorialité », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 26, n° 68, pp. 186-198.

RAFFESTIN C. (1997), « Réinventer l'hospitalité », *Communications*, n° 65, pp. 165-177.

REMY J. & L. VOYÉ (1992), *La Ville. Vers une nouvelle définition,* Paris, Éditions L'Harmattan.

REMY J. (2005), « Négociations et transaction sociale. Entretien avec Jean Remy », *Négociations*, n ° 3, pp. 81-95.

REMY J. (2015), *L'Espace. Un objet central de la sociologie,* Toulouse, Éditions Érès.

REMY J. (dir.) (1995), Georg Simmel, ville et modernité, Paris, Éditions L'Harmattan.

REMY J., VOYÉ L. & É. SERVAIS (1978), *Produire ou reproduire. Une sociologie de la vie quotidienne,* Tome 1, *Conflits et transaction sociale*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière.

RIFFAUD T., RECOURS R. & C. GIBOUT (2015), « Sports et arts de rue : être citadins autrement », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 38, n° 3, pp. 423-435.

ROWE D. & D. STEVENSON (1994), « Provincial Paradise: Urban Tourism and City Imaging Outside the Metropolis », *Journal of Sociology*, vol. 2, n°30, pp. 178-193.

SCHNAPPER D. (1994), *La Communauté des citoyens*, Paris, Éditions Gallimard.

SCHURMANS M.N. (1994), « Négociations silencieuses à Evolène : Transaction sociale et identité sociale », dans BLANC M., MORMONT M., REMY J. & T. STORRIE (dir.), *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 129-154.

SÉCHET R., GARAT I. & D. ZENEIDI (dir.) (2008), *Espaces en transactions,* Rennes, Presses universitaires de Rennes.

SIMMEL G. (1981 [1917]), *Sociologie et épistémologie*, Paris, Presses universitaires de France.

SIROST O. (2014), « Les bassins corporels de la science sociale », *Sociétés,* n° 125, pp. 11-22.

STEVENS Q. (2007), *The Ludic City. Exploring the Potential of public Spaces,* Londres, Routledge Editor.

STOCK M. & A. VOLVEY (2003), « Sexualité », dans LÉVY J. & M. LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin, pp. 837-838.

TERRET T. (2013), Histoire du sport, Paris, Presses universitaires de France.

VIARD J. (2006), *Éloge de la mobilité. Essai sur le capital temps libre,* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

VIARD J. (2015), *Le Triomphe d'une utopie. Vacances, loisirs, voyages : la révolution des temps libres,* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

NOTES

1. Quentin Stevens fait référence au *play* et non au *game*. Les citations en anglais sont le fait de l'auteur de l'article.

2. Pour l'historien Eric Hobsbawm, cette double quête est un fondement essentiel de la recherche scientifique. Il critique la tendance postmoderne en histoire, qui prend comme référence une seule identité (souvent la sienne propre). Ce refus de l'universel est préjudiciable à la science – ici historique – car il empêche de comprendre que toutes les communautés appartiennent à un monde plus large et plus complexe. Cette analyse peut être déclinée dans le domaine sociologique.
3. Ces populations sont dans des tensions paradoxales, entre une reconnaissance sociale et institutionnelle accrue (« Mariage pour tous », visibilité de personnalités, manifestations type « marche des fiertés LGBT »), existence d'institutions, associations et clubs et, d'autre part, une recrudescence des actes homophobes dans l'espace public. « Les actes homophobes ont bondi de 78% en France », *Le Monde,* 13/05/2014. En ligne : http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/05/13/bond-de-78-des-actes-homophobes-en-france-en-2013_4415906_3224.html
4. En France, il s'agit d'abord de limiter le risque d'interpellation policière. C'est différent lorsque la pratique du nudisme est autorisée dans certains parcs urbains (à Berlin, Munich, etc.).
5. Au sein de leur communauté, *traceur* est le nom des pratiquants du parkour.
6. Ces usages sont assurés car ils sont « mis en œuvre » et aussi « garantis » par les autres usagers de l'espace. Cette assurance sur les territorialités est le fruit de la transaction sociale mise en œuvre entre les acteurs en présence (individuels ou collectifs).
7. Souvent une association loi 1901.
8. François Mitterrand, Président de la république française, a beaucoup fait pour la BD à Angoulême. Ardent défenseur de l'inscription de la BD dans la ville, il a inscrit le bâtiment du Centre international de la bande-dessinée sur la liste des Grands travaux présidentiels. Son intervention – comme Charentais et amateur d'art – fut décisive pour contrer des coalitions d'intérêts locaux qui jugeaient le festival « bien suffisant » et le futur musée « bien dispendieux ».
9. Sur 25 projets, deux hauts-lieux seulement sont retenus dans l'opération municipale « Paris – Projets urbains et architecturaux » (http://www.paris.fr/projetsurbains) : les projets « Les Halles » au centre de la ville et « Paris Rive gauche », à proximité de la gare d'Austerlitz et de la Bibliothèque François Mitterrand.
10. Le projet de piétonisation et de construction d'un espace de glisse urbaine dans la rue Cladel (au cœur de Paris) a été contesté par des riverains qui ont tenté de le saborder. Porté par un artiste reconnu (Raphaël Zarka) et soutenu par l'adjoint municipal aux sports, il a abouti grâce à la mobilisation d'autres réseaux d'acteurs collectifs, locaux et (inter)nationaux (sportifs, artistes, etc.).

RÉSUMÉS

Cet article explore comment, dans la ville récréative – celle des loisirs, des festivals, des sports non-institués et des pratiques (contre)culturelles – l'espace apparaît comme un médiateur social, participant et/ou construisant des transactions avec les autres acteurs et agents sociaux de la ville. Deux niveaux de transaction sociale – avec soi-même et avec autrui – déclinent chacun deux formes de transactions spatiales. L'espace est successivement, ou simultanément, le cadre, l'objet, le produit et/ou l'acteur collectif au cœur du processus d'interaction et de construction d'une parole commune et/ou d'une décision concertée impliquant une part importante des acteurs de l'urbain.

This papers explores how, in the recreational town – that of leisure activities, festivals, non-institutional sports and (counter)cultural practices – space can be seen as a social mediator, participating in and/or constructing transactions with other social actors and agents in the town. Two levels of social transaction –with oneself and with others – each engage with two forms of spatial transaction. Space is successively, or simultaneously, the setting, the object, the product and/or the collective actor at the heart of the interaction process and the creation of a collective voice and/or joint decision-making in which urban actors have a large share.

Transacciones en la ciudad recreativa contemporánea. Los espacios públicos como mediadores sociales
Este artículo explora como en la ciudad recreativa, la de los festivales, entretenimientos, de deportes no institucionales y de actividades (contra)culturales, el espacio aparece como un mediador social, participando y/ó construyendo transacciones con otros actores y agentes sociales de la ciudad. Dos niveles de transacción social –consigo mismo y con los otros- declina cada uno dos formas de transacciones espaciales. El espacio es sucesivamente o simultáneamente el marco, el objeto, el producto y/o el actor colectivo en el seno del proceso de interacción y de construcción de una voz común y/ó de una decisión concertada que implica a una parte importante de los actores urbanos.

INDEX

Palabras claves : ciudad, espacio publico, transacción social, cultura, distracciones
Mots-clés : ville, espace public, transactions sociales, culture, loisirs
Keywords : Town, Public space, Social transaction, Culture, Leisure

AUTEUR

CHRISTOPHE GIBOUT

Sociologue au Laboratoire *Territoire, Ville, Environnement & Société* (TVES, EA 4477, COMUE Lille – Nord de France), Professeur à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et Directeur du Pôle de Recherche en Sciences Humaines et Sociales. Il préside le CR.21 « Transactions Sociales » de l'AISLF - christophe.gibout@sfr.fr